

# **CONSEIL MUNICIPAL DE ROFFIAC**

*( compte rendu Presse - séance du 11 juin 2018 )*

## **Éclairage Public à Mons et le Bourg**

Ces travaux d'un montant de 1030,48 € HT pour Mons et 1575,01 € HT pour le Bourg qui peuvent être réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cantal sont éligibles au fonds de concours à hauteur de 50 % du HT soit respectivement 515,24 € et 787,51 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

marque son accord sur ces 2 opérations et autorise le maire à verser les fonds de concours.

## **Travaux de voirie exécutés par l'entreprise Roger Martin sur Liozargues et avenant devis Rigal concernant travaux sur Mons**

Voirie Liozargues : Le paiement des travaux a été échelonné sur 2017 et 2018..

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient de s'acquitter de la somme facturée sur 2018 soit 29.993,90 € .

Le Conseil Municipal marque son accord pour opérer ce règlement.

## **Voirie Mons**

Un avenant au devis initial a été établi suite à un supplément de travaux autour du château d'eau. Ce surplus d'un montant de 1.400,00 € ne concerne que le prix de marchandise, l'entrepreneur nous faisant grâce du coût de la main d'œuvre.

Le Conseil Municipal marque son accord sur le nouveau devis d'un montant total de 19.068,00 € TTC

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable et Assainissement collectif 20176**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif 2017

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) Adhésion au service RGPD du Syndicat Intercommunal AGEDI et nomination d'un DPD (délégué à la protection des données).**

Le Règlement Européen de Protection des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, se substitue à la Loi Informatique et Libertés de 1978 en renforçant le pouvoir de la CNIL, les droits des individus et les sanctions encourues.

Pour optimiser la sécurité de la collectivité, un accompagnement par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain. Ce dernier propose, en conséquence, de mettre à notre disposition son Délégué à la Protection des Données.

Proposition validée à l'unanimité par l'assemblée municipale.

## **Renouvellement de contrat de Nathalie GRAS**

Denis GRAS conjoint de l'agent concerné, ne pouvant participer au vote, se retire de l'assemblée. Compte tenu de la vacance de poste du service « Cantine » il convient de pourvoir à l'emploi affecté à ce service. Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à temps non complet de 26h hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil Municipal marque son accord, à l'unanimité, pour la création de ce poste.

## **Transfert de compétence urbanisme**

Depuis le 01 janvier 2017 , la création et le suivi des documents d'urbanisme sont à la charge de l'intercommunalité. Le financement de cette compétence est assuré par un transfert des charges. Pour notre commune le coût s'élève à 2.120,85 €. Compte tenu de l'attribution de compensation qui nous est reversée 1.657,01 € la situation fait ressortir un déficit de 463,84 €.